



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**N°2026/40**

**Chapitre 7.5 Subventions**

**Objet : Demande de subvention relative à l'adaptation des plages nautiques au marnage**

L'an deux mille vingt-six, le 19 juin, à 17h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Capitainerie (Club house) à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

**Séance du 19 juin 2026**

Date de convocation : 27 mai  
2026

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Effectif statutaire : 24

(32 voix)

En exercice : 24

(32 voix)

Membres présents : 20

(27 voix)

Membres présents

Vote(s) pour 27

Vote(s) contre 0

Abstention(s) 0

Secrétaire de séance : Sarah  
ZUMTANGWALD

Auxiliaire de secrétaire de  
séance : Christophe PIANA

**Pour la Communauté de Communes de Serre-Ponçon :** Serge COMBE, Marc AUDIER, Kévin THIRON, Victor BERENGUEL, Daniel BEY, Alain BONHOMME, Georges GAMBAUD, Jean-Pierre GANDOIS, Christine MAXIMIN, Jean-Luc VERRIER, Julien PICHON (représenté par M. AUDIER), Bruno PARIS (représenté par V. BERENGUEL)

**Pour la Communauté de Communes Val D'Avance Serre-Ponçon :** Alain BETTI

**Pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon :** Agnès PIGNATEL, Sarah ZUMTANGWALD, Sébastien GARNIER (représenté par S. ZUMTANGWALD), Frédéric REYNAUD (représenté par A. PIGNATEL)

**Pour le Département des Hautes Alpes (chaque élu dispose de deux voix) :** Carole CHAUVET, Ginette MOSTACHI, Valérie ROSSI, Marc VIOSSAT, Joël BONNAFOUX (représenté par C. CHAUVET), Claire BARNEOUD

**Pour le département des Alpes de Haute Provence (chaque élu dispose de deux voix) :** Elisabeth JACQUES, Jean-Michel TRON

**Personnes invitées :** Christophe THIEBAULT (syndicat des pros)

**Exposé des motifs :**

Le Président informe l'assemblée des difficultés liées à l'instruction du dossier d'adaptation des plages balnéaires et nautiques déposé en juin 2025 dans le cadre de l'appel à projet FEDER « adaptation au réchauffement climatique ». Le risque d'une absence de financements européens, de plus en plus probable à mesure que l'instruction perdure (consommation des crédits par d'autres maîtres d'ouvrage et fin de programmation approchant), fait craindre le report *sine die* de ces opérations phares du plan de résilience. Or, les 7 plages nautiques présentes sur la retenue de Serre-Ponçon constituent un pôle d'attractivité important de notre région de montagnes et un outil de décarbonation des activités nautiques : ce sont bien à partir de ces aménagements que s'organisent les activités de voile légère sur notre petite mer intérieure.

Par ailleurs et de manière assez paradoxale, les évolutions climatiques en cours, susceptibles de se manifester par des périodes de sécheresse et de canicule plus intenses, auront tendance à accroître encore un peu plus l'intérêt touristique de ces espaces lacustres pour autant fragilisés par ce dérèglement global. Conformément à l'objectif du plan de résilience, les travaux d'adaptation des plages nautiques de Serre-Ponçon à des marnages plus importants visaient ainsi, dans la limite des contraintes techniques propres à chaque site, à adapter et étendre les plages du lac sur des bathymétries plus importantes. Ces projets structurels doivent permettre d'en sécuriser leur usage en palliant la baisse du niveau d'eau de la retenue constatée en été et en améliorant leur intégration paysagère par une végétalisation massive des sites (appui à la trame verte).

Dans ce contexte budgétaire incertain, la Région sud a récemment fait savoir au Syndicat mixte sa volonté de participer activement à la réalisation des opérations n°31 à 38 du plan de résilience portant sur les travaux d'adaptation des plages nautiques au marnage de la retenue en sécurisant un financement de 200 000€ au profit de ce programme. Le Président propose ainsi de solliciter officiellement cette subvention régionale, valable 5 ans, en ce donnant la possibilité de solliciter un co-financement de l'Etat au titre de son soutien à la mise en œuvre du plan de résilience.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

**VU :**



## S.M.A.D.E.S.E.P.

Syndicat Mixte d'Aménagement et  
de Développement de Serre-Ponçon

- L'arrêté préfectoral n°05-2024-05-27-00001 du 27 mai 2024 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P.,
- La délibération n°2024/41 relative à l'adoption de la programmation du plan de résilience de Serre-Ponçon et notamment des priorités établies sur les premières années de mise en œuvre,
- La délibération n°2025/04 relative au dossier d'adaptation des plages au marnage déposé dans le cadre de l'appel à projet FEDER,
- Le courrier du Préfet de Région en date du 15 décembre 2025 par lequel il assure le Syndicat mixte de son soutien à la mise en œuvre des actions prioritaires du plan de résilience,

### CONSIDERANT :

- La programmation du plan de résilience arrêté le 07 octobre 2024 par le comité syndical fixant la réalisation des travaux d'adaptation des plages sur la période 2026/27 et 2027/28 ;
- La nécessité d'adapter la fonctionnalité des plages nautiques du lac à des marnages plus importants au regard des bouleversements globaux ;
- Que les travaux d'adaptation des plages au réchauffement climatique et à la raréfaction de la ressource en eau répondent à l'ambition fixée par le Syndicat mixte dans son plan de résilience ;
- L'opportunité offerte par la Région que de sécuriser un montant de financement non négligeable ;

### Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 19 juin 2026 :

- **APPROUVE** en tant que maître d'ouvrage de l'opération « Adaptation des plages nautiques de Serre-Ponçon au réchauffement climatique » le contenu du projet exposé par le Président ;
- **L'AUTORISE** dans ces conditions à solliciter les concours publics correspondants aux travaux d'adaptation des plages, conformément au plan de financement prévisionnel détaillé ci-après :

Recettes (€)		Dépenses (CHT)	
Etat (33%)	200 000,00	Adaptation des plages nautiques au marnage (actions n°31 à 38 du plan de résilience) :	
Région Sud – Provence-Alpes-Côte d'Azur (33 %)	200 000,00	- Plage nautique du théâtre de verdure (Savines-le-Lac) .....	190 000,00
Autofinancement (33%)		- Plage nautique du Planet (Prunières) .....	55 000,00
S.M.A.D.E.S.E.P.	200 000,00	- Plages nautiques de Paréou et de Champinasson (Lauzet-Ubaye) .....	90 00,00
Dont :		- Plage nautique de Rousset-Serre-Ponçon ....	25 000,00
- Département des Hautes-Alpes	85 000,00	- Plage nautique des Eaux Douces (Crots) .....	155 000,00
- Département des Alpes-de-Haute-Provence .....	15 000,00	- Plage nautique du Pré d'Emeraude (Savines-le-Lac) .....	85 000,00
- CC Serre-Ponçon .....	80 000,00		
- CC Serre-Ponçon Val d'Avance	5 000,00		
- CC Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon .....	15 000,00		
<b>Total (€)</b>	<b>600 000,00</b>	<b>Total (CHT)</b>	<b>600 000,00</b>

- **REMERCIÉ** la Région Sud de sa mobilisation et de son soutien indéfectible et **PROPOSE** d'informer le service des affaires européennes de la modification du plan de financement initial déposé dans le cadre de l'AAP « adaptation au changement climatique » (programme FEDER).

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

Le Président  
Victor BERENGUEL

Extrait du registre des délibérations NP 2026/38 Page2/2

Membres Adhérents :

Conseil Départemental des Hautes-Alpes, Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence,  
Communauté de communes de de Serre-Ponçon, Communauté de commune Serre-Ponçon Val d'Avance,  
Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon

Quai de la rue Royale Capitainerie, 05160 Savines le Lac

Tél : 04 92 44 33 44

e-mail : [contact@smadesep.com](mailto:contact@smadesep.com)

[www.serre-poncon.com](http://www.serre-poncon.com)